



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Rapide-Danseur

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité de Rapide-Danseur, tenue au 535 rue du Village (centre municipal), lundi **6 décembre 2021** à 19h30, sous la présidence de Mme Ariane Milot-Breton, mairesse.

Sont présents à cette séance les conseillères et conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois (siège no 1),
Mme Lorraine Doucet-Dion (siège no 2),
M. André Gélinas (siège no 3),
M. François Cloutier (siège no 4),
Mme Christiane Guillemette (siège no 5),
Mme Éliane Bélanger (siège no 6).

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale, Mme Alexandra Desjardins, qui a démissionné, ainsi que celle de la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Caroline Perron, les membres du conseil, d'un **ACCORD UNANIME**, ont invité Mme Mona Cyr à être secrétaire pour la présente séance. Mme Cyr a accepté.

Présence de deux citoyens dans la salle

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session. Elle mentionne aussi que la séance sera enregistrée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour qui suit :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Dépôt des états financiers en date du 30 novembre 2021
5. Dépenses
6. Correspondances
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Substitut et suppléant à la mairesse
 - 8.1.1 Signataires des chèques et autres effets bancaires
 - 8.1.2 Arrêt de travail des DG et secrétaire-trésorière: engagement temporaire de Mme Mona Cyr (dépannage)
 - 8.1.3 Déneigement des cours municipales, hiver 2021-2022
 - 8.2 Fermeture temporaire du bureau municipal
 - 8.3 Liste des personnes en défaut de paiement de taxes
 - 8.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus
 - 8.5 Révision de la reconnaissance d'exemption de taxes pour le Centre de Dépannage
 - 8.6 Formation des élu-c-s (webinaire)
 - 8.7.1 Inspecteur : entente intermunicipale
 - 8.7.2 Inspecteur : modification au contrat d'embauche
 - 8.8 Dépôt du rôle triennal 2022-2023-2024
9. Forêts
 - 9.1 Fonds de mise en valeur 2021 : rapport + facture (6 363,46\$)
 - 9.2 Direction de la gestion des approvisionnements en bois (DGAB) : mise à jour du dossier avant le 17 décembre 2021



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10. Chemins
 - 10.1 CMQ : copie des factures 2021 pour l'entretien des rangs
 - 10.2 Reddition de comptes pour le PAVL (prog. d'aide aux voies locales)
11. Divers
 - 11.1 Transport public adapté : participation 2022 – 4000\$
 - 11.2 Projet Belvédère : soumission à signer
 - 11.3 Projet exploration KenorlandMinerals
 - 11.4 Compensation 2021 pour collecte sélective des matières recyclables
 - 11.5 Publication au Registre Foncier : par voie électronique depuis le 8 Novembre
 - 11.6 Manuel d'évaluation foncière du Québec : sur le site Web du MAMH depuis le 1^{er} novembre 2021
 - 11.7 Signature du fichier d'évaluation foncière
 - 11.8 Transmission de permis d'exploitation de gravières (redevances forestières, La Sarre)
 - 11.9 Sondage pour station de lavage pour les embarcations
 - 11.10 Comité des loisirs de Rapide-Danseur : demande d'aide financière
12. Camping
 - 12.1 Fermeture du camping : diminution de l'assurance responsabilités civiles?
13. Varia
 - 13.1 Sécurité civile : mise à jour des responsables
 - 13.2 Impression du journal L'Odyssée
 - 13.3
14. Dates des prochaines réunions
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2021-12-185

Après la lecture de l'ordre du jour, il est demandé d'ajouter deux sujets au point 13 – Varia : la mise à jour des responsables de tâches en sécurité publique et l'impression du journal L'Odyssée.

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en gardant ouvert le point Varia.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Reporté.

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2021

Reporté.

5. DÉPENSES

Seule la liste des comptes à payer a été remise, totalisant 82 158.78 \$; sont exclus de ce montant les salaires à payer, les remises gouvernementales et les rémunérations des élus pour le mois de novembre.

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il est possible de demander à l'entrepreneur qui déneige le rang du Détour de modifier l'angle de la gratte de son camion afin qu'il n'y ait pas de pente dans le sens de la largeur du chemin.

8. COMPTABILITÉ ET EMPLOYÉS

2021-12-185

8.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MAIRESSE

ATTENDU QUE nous devons nommer au sein du conseil une personne qui représentera la mairesse lors de l'absence de celle-ci,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger, **APPUYÉE** par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité

QUE Mme Lorraine Doucet-Dion soit nommée comme mairesse suppléante et

QUE Mme Lorraine Doucet-Dion agisse comme substitut à la mairesse pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉE

2021-12-487

8.1.1 SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QUE nous devons nommer les nouveaux signataires de chèques et autres effets bancaires de la municipalité de Rapide-Danseur, auprès de la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉE** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE Mme Ariane Milot-Breton, mairesse,
Mme Lorraine Doucet-Dion, mairesse suppléante,
M. François Cloutier, conseiller,
soient les signataires des chèques et autres effets bancaires pour la municipalité de Rapide-Danseur;

QUE les autres signataires inscrits avant cette résolution-ci soient enlevés.

ADOPTÉE

2021-12-488

8.1.2 ARRÊT DE TRAVAIL DES DG ET ADJOINTE; ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME MONA CYR (DÉPANNAGE)

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Mme Alexandra Desjardins, a remis sa démission et que la directrice adjointe, Mme Caroline Perron, récemment de retour d'un congé de maladie, est soumise par son médecin à certaines restrictions de temps de travail,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE Mme Mona Cyr, engagée depuis le 24 novembre 2021 pour mettre à jour la comptabilité, soit temporairement nommée secrétaire-trésorière, le temps d'afficher l'offre d'emploi pour le poste de directeur général – directrice générale de la municipalité et de trouver une personne compétente pour ce poste.

ADOPTÉE

2021-12-489

8.1.3 DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES, HIVER 2021-2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉE** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité engage M. Dorien Caron au poste de journalier à temps partiel, aux conditions préétablies, pour déneiger, à l'aide du tracteur, les cours municipales, soit : les stationnements du centre municipal, du Centre de dépannage, de l'église et du presbytère ainsi que leurs accès plus ceux du garage municipal et du point d'eau pour les pompiers.

ADOPTÉE

2021-12-490

8.2 FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉE** par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité

QUE le bureau soit fermé pour le mois de décembre et ce, jusqu'à nouvel ordre, afin de permettre la mise à jour des dossiers demeurés en suspend pendant les congés de maladie des DG et adjointe. Si besoin, les citoyens pourront prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.3 LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉE** par M. François Cloutieret résolu à l'unanimité

QUE la liste des personnes en défaut de paiement de taxes soit établie et qu'un avis leur soit envoyé, considérant qu'il est trop tard pour engager une démarche de vente pour taxes.

ADOPTÉE

8.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Les élus mentionnent qu'ils ont tous remis leur formulaire rempli et signé lors d'une précédente séance.

8.5 RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE D'EXEMPTION DE TAXES POUR LE CENTRE DE DÉPANNAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rapide-Danseur a déjà reconnu le Centre de Dépannage Rapide-Danseur comme organisme admissible à l'exemption de taxes en 2012;

CONSIDÉRANT que le Centre de Dépannage Rapide-Danseur a constamment bonifié son offre de services et répondu aux besoins exprimés par la population, remplissant ainsi le mandat qu'il s'était fixé dès sa création;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, **APPUYÉE** par Mme Éliane Bélanger et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur reconnaisse à nouveau le Centre de Dépannage Rapide-Danseur admissible à l'exemption de taxes;

QU'elle en fasse la recommandation à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

8.6 FORMATION DES ÉLUS

Les élus ont reçu l'information quant aux formations Web.

8.7 .1 INSPECTEUR : ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, M. Jean-Guy Hébert, dessert neuf (9) municipalités en Abitibi-Ouest, soit : Poularies, Gallichan, Clerval, Roquemaure, Rapide-Danseur, Palmarolle, Chazel, Mancebourg et Normétal;

ATTENDU QUE ces neuf municipalités proposent une entente intermunicipale relative aux dépenses reliées à l'inspecteur municipal, soit les dépenses de formation et d'information ainsi que le salaire horaire régulier et les frais de déplacement, tous deux selon le taux en vigueur, les coûts d'inscription à la COMBEQ, des formations et des outils de travail nécessaires à son travail d'inspecteur;

ATTENDU QUE l'accord minimum de cinq municipalités sur les neuf signataires de l'entente sera nécessaire pour autoriser une séance de formation et d'information à recevoir par l'inspecteur, et les coûts seront divisés à parts égales entre toutes les municipalités faisant partie de l'entente;

ATTENDU QUE pour faciliter la gestion administrative de cette entente, la municipalité de Poularies acquittera tous les frais en lien avec l'entente puis facturera à parts égales les municipalités faisant partie de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente sera en vigueur pour une durée d'un an à partir du 1^{er} décembre 2021 et renouvelée automatiquement à chaque année si aucun désistement n'est exprimé avant le 1^{er} janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉE** par M. André Gélinas et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur soit partie prenante de l'entente intermunicipale qui permettra de partager à parts égales entre les municipalités inscrites, les dépenses liées à l'engagement de l'inspecteur municipal, pour les séances de formation, d'information et autres, tel que défini dans l'entente;

QUE Mme Ariane Milot-Breton, mairesse, soit autorisée à signer cette entente.

ADOPTÉE

2021-12-494

8.7.2 INSPECTEUR MUNICIPAL : MODIFICATION AU CONTRAT D'EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE le contrat d'embauche de M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal, contrat modifié, valide du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit accepté tel que présenté en date du 10 novembre 2021.

ADOPTÉE

2021-12-495

8.8 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE 2022-2023-2024

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE le rôle triennal de la valeur foncière pour les années 2022-2023-2024 déposé le 1^{er} novembre 2021 au bureau de la Municipalité soit annoncé par un avis public, conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE dans cet avis soit mentionné que les personnes désireuses de consulter le rôle sont invitées à prendre rendez-vous en téléphonant au bureau municipal.

ADOPTÉE

9. FORÊTS

2021-12-496

9.1 FONDS DE MISE EN VALEUR 2021 : RAPPORT ET FACTURE

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, APPUYÉ par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE soit accepté le rapport final «Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – année financière 2021», préparé par Groupement Forestier Coopératif Abitibi;

QUE soit payée la facture au montant de 6 363,46\$ présentée pour l'accomplissement des travaux.

ADOPTÉE

2021-12-497

9.2 DIRECTION DE LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS (DGAB) : MISE À JOUR DU DOSSIER

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, APPUYÉ par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE Mme Cyr prenne les informations nécessaires en vue de mettre à jour ce dossier, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

10. CHEMINS

2021-12-498

10.1 CMQ : COPIE DES FACTURES/ENTRETIEN DES RANGS EN 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, APPUYÉE par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE Mme Mona Cyr réponde à la requête de la Commission municipale du Québec (direction des contentieux et des enquêtes) en fournissant les copies demandées concernant l'entretien en 2021 des rangs de la municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉE

N° 2021-12-500
ou annotation

10.2 REDDITION DE COMPTE / PAVL - SOUS-VOLET PPA-CE

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, APPUYÉE par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE Mme Cyr voit à rassembler la documentation concernant le sous-volet PPA-CE pour le Programme d'aide aux voies locales et qu'elle en fasse la reddition de compte.

ADOPTÉE

11. DIVERS

2021-12-500

11.1 TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ : ENGAGEMENT FINANCIER 2022

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2022,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, APPUYÉE par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 4 000\$ pour l'année 2022, payable en trois versements, soit janvier, mai et septembre 2022.

ADOPTÉE

2021-12-500

11.2 PROJET BELVÉDÈRE

CONSIDÉRANT les bouleversements qui se sont produits ces derniers mois – congés de maladie de la directrice générale puis sa démission, suivi du congé de maladie de l'adjointe en novembre;

CONSIDÉRANT que le conseil ne sait plus trop ce qui en est du dossier «Belvédère» avec l'entrepreneur AUDET & KNIGHT, si ce n'est que des résolutions ont été adoptées à différents moments de l'année 2021, concernant des modifications au coût du projet, mais que la Municipalité ne semble pas avoir signée la soumission reçue de l'entrepreneur et document que ce-dernier attend pour débiter les travaux;

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE MmeCyr s'informe auprès de la dernière personne contactée chez AUDET & KNIGHT, Mme Catherine Vézina, afin de savoir si cet entrepreneur est toujours intéressé et disponible pour travailler au projet Belvédère;

ET SI OUI,

QUE la Municipalité signe la soumission concernée dont les tarifs variaient selon les items en cause :

- Construction d'un belvédère	100 900.00 \$
- Conditions hivernales (si applicable)	9 950,00 \$
- Installations des poteaux et câbles sur les rochers	44 800.00 \$

ADOPTÉE

2021-12-500

11.3 PROJET EXPLORATION KENORLAND MINERALS

CONSIDÉRANT le compte rendu positif fait par M. André Gélinas qui est allé à la rencontre d'information organisée le géologue consultant de la compagnie Kenorland Minerals ,

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, APPUYÉ par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE la Municipalité donne son accord au projet Exploration Kenorland Mineral NorthAmerica.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

11.4 INFO : COMPENSATION 2021 POUR COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À titre indicatif seulement, la Municipalité devrait recevoir approximativement pour l'année 2021 : 7 599.99 \$ d'Éco Entreprises Québec (catégorie de matières «contenants et emballages» et «imprimés») et 363,47 \$ de RecycleMédias (catégorie «journaux»); pour un total de 7 963.46 \$, à recevoir en un seul paiement le 2 mars 2022.

11.5 INFO : PUBLICATION AU REGISTRE FONCIER

Depuis le 8 novembre 2021, la seule façon de publier un document au Registre foncier est par voie électronique.

11.6 MANUEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC

Depuis le 1^{er} novembre 2021, Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec* est diffusé **gratuitement, uniquement et sans restriction** sur le site Web du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

2021-12-503

11.7 SIGNATURE DU FICHER D'ÉVALUATION FONCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, **APPUYÉ** par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE Mme Mona Cyr signe le fichier d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

2021-12-504

11.8 TRANSMISSION DE PERMIS: EXPLOITATION DE GRAVIÈRES

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, **APPUYÉ** par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE Mme Mona Cyr s'informe auprès de Mme Nathalie Hémond, technicienne en redevance forestière au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Lac Abitibi à La Sarre, à savoir à quoi réfère le document et quelles sont les attentes.

ADOPTÉE

2021-12-505

11.9 SONDAGE POUR STATION DE LAVAGE POUR LES EMBARCATIONS

Mme Christiane Guillemette se dit intéressée à répondre à ce sondage.

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, **APPUYÉ** par Mme Élianne Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents.

QUE Mme Christiane Guillemette réponde au sondage concernant la pertinence d'une station de lavage pour les embarcations, considérant le nombre de lacs et rivières dans notre région.

ADOPTÉE

2021-12-506

11.10 COMITÉ DES LOISIRS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le travail accompli par le comité des loisirs de Rapide-Danseur en terme d'activités offertes aux citoyens au cours de l'année (Rapide-Show, fête des enfants, bingo-dinde,...) ainsi que les sommes investies par le comité pour tenir ces activités;

CONSIDÉRANT que la responsable du comité de développement et loisirs de Rapide-Danseur demande l'aide financière budgétée par la municipalité en 2021, soit 3000\$, pour combler les sommes investies dans ces activités;

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, **APPUYÉE** par M. François Cloutier et résolu à la majorité des conseillères et des conseillers présents, Mme Lorraine Doucet-Dion s'étant abstenue de se prononcer puisqu'elle est responsable du comité,

QUE la somme de trois mille (3000) dollars soit payée au Comité de développement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

et loisirs.

ADOPTÉE

12. CAMPING

2021-12-507

12.1 FERMETURE HIVERNALE DU CAMPING : DÉCISION QUANT AUX ASSURANCES

CONSIDÉRANT que nous sommes déjà rendus au mois de décembre,

CONSIDÉRANT qu'une assurance responsabilité civile est à conserver lorsque l'on est propriétaire d'un lieu,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, APPUYÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE la Municipalité conserve l'assurance telle que prise pour le camping pour cette année.

ADOPTÉE

13. VARIA

2021-12-508

13.1 SÉCURITÉ CIVILE : MISE À JOUR DE LA LISTE DE RESPONSABLES

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, APPUYÉ par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE M. François Cloutier, Mme Éliane Bélanger et Mme Christiane Guillemette, avec leur accord, étudient le dossier et fassent part de leurs suggestions lors d'une séance de travail.

ADOPTÉE

2021-12-509

13.2 IMPRESSION DU JOURNAL L'ODYSSÉE

Mme Lorraine Doucet-Dion mentionne que le journal est prêt pour être imprimé et s'offre pour s'en charger.

IL EST PROPOSÉ par Mme Éliane Bélanger, APPUYÉE par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE la Municipalité permette à Mme Lorraine Doucet-Dion d'utiliser l'imprimante du bureau municipal pour imprimer le journal L'Odysée une journée de la semaine en cours, avec l'accord de Mme Cyr, secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-12-510

13.3 QUÉBEC MUNICIPAL : ABONNEMENT 2022-2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, APPUYÉE par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'abonne à Québec MUNICIPAL, référence en matière d'information municipale sur le Web : service internet 2022-2023 et abonnement annuel, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023; nombre d'utilisateurs (employés et élus) illimité; au tarif réduit de 50% pour la 1^{ère} année, soit 75\$ plus taxes. 86.23\$ en tout.

ADOPTÉE

14. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

En décembre : sûrement une extraordinaire avant Noël

En janvier : Séance de travail pour le budget, début janvier

Séance de travail, mercredi 5 janvier 2022

Séance ordinaire, lundi 10 janvier 2022, 19h30

Séances extraordinaires pour budget et taxes

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaires d'un citoyen sur le rôle joué par le comité consultatif d'urbanisme : la Municipalité ne lui confie que des cas de dérogations mineures. Il serait intéressant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

et beaucoup plus impliquant de pouvoir soumettre au Conseil des idées de développement, de travailler à la révision de différents règlements, de faire des suggestions et d'être consulté lors de la présentation d'un projet par la Municipalité. Ce serait alors plus motivant comme citoyen d'être membre du comité d'urbanisme.

Sentier d'hiver (sentier de la vieille école, dans le rang de la Lune) : cette zone entre dans le projet de coupe forestière du Groupement forestier coopératif Abitibi. Pour protéger ce sentier et ne pas voir les zones touchées par les coupes, il faut délimiter le sentier et les marges à conserver intactes par des repères au GPS (M. Yves Blais ?) et transmettre ces données au Groupement forestier avant que le travail de coupe débute.

Départ de M. François Cloutier, 21h55
Départ de Mme Joannie Langlois, 22h05

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par Mme Lorraine Doucet-Dion. Il est 22h20.

Mme Ariane Milot-Breton, mairesse

Mme Mona Cyr, secrétaire